



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des ressources
humaines**

GUIDE DU LOGEMENT DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

**À destination
des personnels
de l'académie**





VOUS RECHERCHEZ UN LOGEMENT

Pour bénéficier des offres de logement, FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL sur demande-logement-social.gouv.fr pour obtenir un NUMÉRO UNIQUE.

Plusieurs dispositifs de recherche de logement sont à votre disposition :

1

MESURE PRÉFECTORALE POUR LE LOGEMENT

Le **Préfet de département** dispose de 5% du parc de logements sociaux pour loger les fonctionnaires de l'État (titulaires ou non).

POUR QUI ?

Tous les agents de l'État.

QUELLES DÉMARCHES ?

1. Obtenir le numéro unique via <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>
2. Contacter le service logement de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et transmettre par mail le numéro unique :
Aisne : ddets-hebergement-logement@aisne.gouv.fr
Oise : ddets-logement-social@oise.gouv.fr
Somme : ddets-logement@somme.gouv.fr

QUELLES SUITES ?

- Le service logement de la DDETS adresse une alerte aux bailleurs.
- Le bailleur propose un logement selon les offres de logement disponibles
- Si attribution, signature du bail.

RENSEIGNEMENTS :

Aisne : 03 60 81 50 00

Oise : 03 65 43 41 42

Somme : 03 64 26 88 00



AUTRES DISPOSITIFS

2

MIEUX LOGER SES AGENTS

La SRIAS propose un dispositif permettant d'aider des agents en recherche de logement sur la région.

RENSEIGNEMENTS ET DÉMARCHES

Site : www.srias-hautsdefrance.fr
rubrique LOGEMENT - 04 87 65 38 91

LOGEMENT D'URGENCE

La SRIAS des HDF propose une aide pour répondre aux besoins urgents des agents.

Contactez l'assistant de service social en faveur des personnels <https://www.ac-amiens.fr/actualites/service-social-en-faveur-des-personnels-122780>

3

PARTENARIAT AVEC LE CROUS

Ce dispositif concerne uniquement les enseignants stagiaires nouvellement nommés recherchant un hébergement en résidence universitaire.

Pour un court séjour du 21 au 31 août, envoyer une demande directement par mail à logement-convention@crous.fr

Pour une occupation à l'année du 1^{er} septembre au 31 août, contacter le bureau de l'action sociale du rectorat par mail à logement@ac-amiens.fr pour obtenir le dossier

RENSEIGNEMENTS :

Rectorat – DPS Bureau de l'action sociale (DPS2)
logement@ac-amiens.fr - 03 22 82 37 76





LES AIDES A L'INSTALLATION OU POUR L'ACCES AU LOGEMENT

1

AIDE AU LOGEMENT

L'académie d'Amiens propose une aide du comité interministériel des villes (CIV) aux personnels nouvellement nommés pour l'installation et à l'équipement du logement.

POUR QUI ?

Tous les lauréats d'un concours ou recrutés sans concours.

QUELLES CONDITIONS ?

- Exercer la majeure partie en REP/ REP +
- Sous conditions de ressources.
- Non cumulable avec l'AIP.
- Ne pas bénéficier d'un logement de fonction.

QUEL MONTANT ?

- 900 € dans la limite des frais engagés.

QUELLES DÉMARCHES ?

- Remplir le dossier <https://www.ac-amiens.fr/actualites/installation-122765> et adresser la demande par mail à action.sociale@ac-amiens.fr

2

AIDE À L'INSTALLATION

Le Ministère de la transformation et de la fonction publique propose une aide à l'installation des personnels (AIP) pour le financement d'une location vide ou meublée (premier mois de loyer, frais d'agence, dépôt de garantie et frais de déménagement).

POUR QUI ?

Tous les personnels nouvellement nommés dans la fonction publique d'Etat.

QUEL MONTANT ?

dans la limite des frais engagés.

- 1500 € si vous résidez dans une commune relevant d'une zone ALUR ou exercer en quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- 700 € dans les autres cas.

QUELLES DÉMARCHES ?

Constituer le dossier et simuler une demande en ligne : <https://www.aip-fonctionpublique.fr>

RENSEIGNEMENTS :

09 70 25 10 16

<https://www.aip-fonctionpublique.fr>

3

AIDE POUR UN GARANT

- Le Ministère du logement propose une caution locative « garantie VISALE » accordée par Action logement.

POUR QUI ?

Tous les personnels.

QUELLES DÉMARCHES ?

Remplir la demande en ligne :

<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>

RENSEIGNEMENTS :

09 0 800 800

PRETS POUR FACILITER L'INSTALLATION

4

PRÊT

- Le Ministère de l'ENJ dispose d'un partenariat avec le Crédit social des fonctionnaires pour proposer un prêt d'aide à l'installation de 2000 € à 4000 € à un taux de 1% (24 à 48 mois).

POUR QUI ?

Tous les personnels.

QUELLES DÉMARCHES ?

Soit :

- Adresser le dossier à pretsbonifies@csf.fr
- Prendre un rendez-vous en agence au 01 53 24 10 40
- Par téléphone (plateforme conseil) au 01 53 34 44 01

RENSEIGNEMENTS :

<https://www.csf.fr/ministere-education>

- La MGEN et la CASDEN propose un prêt à 0% exonéré de frais pour un montant de 1000 € à 3000 € sur 36 mois.

POUR QUI ?

Tous les mutualiste MGEN et les sociétaires CASDEN de moins de 36 ans.

QUELLES DÉMARCHES ?

<https://www.casden.fr/moments-de-vie/ma-premiere-affectation/je-minstalle-et-je-mequipe/>

RENSEIGNEMENTS :

01 64 80 64 80



LES AIDES A L'INSTALLATION OU POUR L'ACCES AU LOGEMENT

INFORMATIONS ET DROITS

1

AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales peut verser 3 types d'aides sous certaines conditions à toute personne qui loue un logement.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)

Aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou la mensualité d'emprunt. Versée sous certaines conditions d'attribution et de ressources.

ALLOCATION DE LOGEMENT FAMILIALE (ALF)

Aide financière visant à réduire le montant du loyer aux ménages et aux familles.

ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIALE (ALS)

Aide financière visant à réduire le montant du loyer des personnes qui ne rentrent pas dans les critères pour toucher l'APL ou l'ALF

RENSEIGNEMENTS :
www.caf.fr

2

MESURE ACADEMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT LIE AU LOGEMENT

L'académie d'Amiens dispose d'un partenariat avec l'UDAF en proposant un accompagnement social lié au logement.

POUR QUI ?

Tous les agents de l'État.

QUELS OBJECTIFS ?

- Être accompagné sur le projet de recherche ou de maintien dans le logement.
- Être aidé dans la réalisation de démarches administratives ou de médiation.
- Bénéficier d'un suivi visant à l'autonomie.

RENSEIGNEMENTS :

Contactez l'assistant de service social en faveur des personnels
<https://intranet.ac-amiens.fr/538-service-social-en-faveur-des-personnels.html>

3

SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

L'académie d'Amiens dispose d'un service social en faveur des personnels pour les accompagner dans la résolution des difficultés liées au logement.

L'assistant de service social intervient dans le respect du secret professionnel et toujours avec le consentement de la personne.

L'assistant de service social peut proposer une aide financière après évaluation de la situation de la personne.

POUR QUI ?

Tous les personnels

RENSEIGNEMENTS :

Contactez l'assistant de service social en faveur des personnels
<https://intranet.ac-amiens.fr/538-service-social-en-faveur-des-personnels.html>



Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

